

Désignation de l'entreprise		1001bonbons.fr							Néant <input type="checkbox"/>							
Adresse de l'entreprise		78 rue jean jaures 59135 wallers														
SIRET		8	1	2	1	8	5	8	6	6	0	0	0	1	7	
Durée de l'exercice en nombre de mois *		12		Durée de l'exercice précédent *		12										
														Exercice N clos le 3 1 1 2 2 0 2 2		
ACTIF		Brut		Amortissements – Provisions		Net										
		1		2		3										
ACTIF IMMOBILISÉ	Immobilisations incorporelles	Fonds commercial *	010		012											
		{ Autres *	014		016											
		Immobilisations corporelles *	028		3 576	030								3 576		
		Immobilisations financières * (1)	040		042											
		Total I (5)	044		3 576	048								3 576		
ACTIF CIRCULANT	STOCKS	Matières premières, approvisionnements, en cours de production *	050		052											
		Marchandises *	060		062											
		Avances et acomptes versés sur commandes	064		066											
	Créances (2)	Clients et comptes rattachés *	068		2 184	070								2 184		
		{ Autres * (3)	072		1 857	074								1 857		
		Valeurs mobilières de placement	080		082											
		Disponibilités	084		1 878	086								1 878		
		Charges constatées d'avance *	092		094											
		Total II	096		5 919	098								5 919		
		Total général (I + II)	110		9 495	112								9 495		
PASSIF													Exercice N NET			
CAPITAUX PROPRES													1			
	Capital social ou individuel *						120							500		
	Écarts de réévaluation						124									
	Réserve légale						126									
	Réserves réglementées *						130									
	Autres réserves	(dont réserve relative à l'achat d'œuvres originales d'artistes vivants) *					131)	132					
	Report à nouveau						134							- 4 534		
	Résultat de l'exercice						136							2 161		
	Subventions d'investissement						137									
	Provisions réglementées						140									
	Total I	142											- 1 872			
Provisions pour risques et charges													Total II 154			
DETTE (4)	Emprunts et dettes assimilées												156			
	Avances et acomptes reçus sur commandes en cours												164			
	Fournisseurs et comptes rattachés *												166			
	Autres dettes	(dont comptes courants d'associés de l'exercice N :					169	11 327)	172			11 367		
Produits constatés d'avance													174			
	Total III	176											11 367			
	Total général (I + II + III)	180											9 495			
RENOVIS	(1)	Dont immobilisations financières à moins d'un an		193		(4)	Dont dettes à plus d'un an			195						
	(2)	Dont créances à plus d'un an		197		(5)	Coût de revient des immobilisations acquises ou créées au cours de l'exercice *			182						
	(3)	Dont compte courant d'associés débiteurs		199			Prix de vente hors TVA des immobilisations cédées au cours de l'exercice *			184						

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 <i>septies A bis</i> du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise	1001bonbons.fr			Néant <input type="checkbox"/> *			
						Exercice N clos le			
A – RÉSULTAT COMPTABLE		Formulaire déposé au titre de l'IR			018	012 2022			
PRODUITS D'EXPLOITATION	Ventes de marchandises *		209		210	4 186			
	Production vendue { Biens	dont export et intracommunautaires	215		214				
	Services *		217		218				
	Production stockée * (Variation du stock en produits intermédiaires, produits finis et en cours de production)			222					
	Production immobilisée *				224				
	Subventions d'exploitations reçues				226				
	Autres produits				230				
	Total des produits d'exploitation hors TVA (I)			232		4 186			
	Achats de marchandises * (y compris droits de douane)		234		1 017				
	Variation de stocks (marchandises) *			236					
CHARGES D'EXPLOITATION	Achats de matières premières et autres approvisionnements * (y compris droits de douane)			238					
	Variation de stock (matières premières et approvisionnements) *			240					
	Autres charges externes * : (dont crédit-bail : - mobilier : - immobilier :)		242		939				
	Impôts, taxes et versements assimilés (dont CFE et CVAE *)	243)	244				
	Rémunérations du personnel *				250				
	Charges sociales (cf. renvoi 380)				252				
	Dotations aux amortissements *				254				
	Dotations aux provisions				256				
	Autres charges { dont provisions fiscales pour implantations commerciales à l'étranger *	259)	262				
	dont cotisations versées aux organisations syndicales et professionnelles	260							
Total des charges d'exploitation (II)				264		1 957			
1 – RÉSULTAT D'EXPLOITATION (I – II)				270		2 230			
Produits financiers (III)		280		Charges financières (V)	294	68			
Produits exceptionnels (IV)					290				
Charges exceptionnelles (VI) {	dono amortissements des souscriptions dans des PME innovantes (art. 217 octies)			347		300			
	dono amortissements exceptionnels de 25 % des constructions nouvelles (art. 39 quinques D)			348					
Impôt sur les bénéfices * (VII)					306				
2 – BÉNÉFICES OU PERTES : Produits (I + III + IV) – Charges (II + V + VI + VII)				310		2 161			
B – RÉSULTAT FISCAL		Reporter le bénéfice comptable col. 1, le déficit comptable col. 2			312	2 161			
RÉINTEGRATIONS	Rémunérations et avantages personnels non déductibles *				316				
	Amortissements excédentaires (art. 39-4 du CGI) et autres amortissements non déductibles				318				
	Provisions non déductibles *				322				
	Impôts et taxes non déductibles * (cf. page 7 de la notice n° 2033-NOT-SD)				324				
	Divers* dont intérêts excédentaires des cptes-cts d'associés 247	Ecart de valeurs liquidatives sur OPC* 248			330				
	Fraction des loyers à réintégrer dans le cadre d'un crédit-bail immobilier et de levée d'option (Part de loyers dispensée de réintroduction (art. 239 sexies D) 249)	251					
	Charges afférentes à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				998				
	Résultat fiscal afférent à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime				999				
	Produits afférents à l'activité relevant du régime optionnel de taxation au tonnage des entreprises de transport maritime					997			
	Entreprises nouvelles (44 sexies) 986	ZFU – TE (44 octies A) 987				342			
DÉDUCTION	Reprise d'entreprises en difficulté (44 <i>septies</i>) 981	JEI (44 <i>sexies A</i>) 989							
	ZRD (44 <i>terdecies</i>) 127	ZRR (44 <i>quindecies</i>) 138							
	Bassions d'emploi à redynamiser (44 <i>duodecies</i>) 991	Investissements outre-mer 344							
	ZFANG (44 <i>quaterdecies</i>) 345	Zone de développement prioritaire (44 <i>septdecies</i>) 993							
	BUD (44 <i>sexdecies</i>) 992								
	Dont divers	Créance due au titre du report en arrière du déficit 346				350			
	Déduction exceptionnelle (art. 39 <i>decies</i>) 655								
	Déduction exceptionnelle (art. 39 <i>decies A</i>) 643								
	Déduction exceptionnelle (art. 39 <i>decies B</i>) 645								
	Déduction exceptionnelle (art. 39 <i>decies C</i>) 647								
	Déduction exceptionnelle (art. 39 <i>decies D</i>) 648								
	Déduction exceptionnelle simulateur de conduite (art. 39 <i>decies E</i>) 641								
	Déductions exceptionnelles (art. 39 <i>decies F</i>) 990								
	Déduction exceptionnelle (art. 39 <i>decies G</i>) 649								
RÉSULTAT FISCAL AVANT IMPUTATION DES DÉFICITS ANTÉRIEURS			Bénéfice col.1 / Déficit col.2	352	2 161	354			
Déficits	Déficit de l'exercice reporté en arrière *			356					
	Déficits antérieurs reportables * 2 559 dont imputés sur le résultat :				360	2 161			
RÉSULTAT FISCAL APRÈS IMPUTATION DES DÉFICITS			Bénéfice col.1 / Déficit col.2	370	0	372			

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)										Néant <input type="checkbox"/> *
Désignation de l'entreprise 1001bonbons.fr										
I	IMMOBILISATIONS		Valeur brute des immobilisations au début de l'exercice	Augmentations		Diminutions		Valeur brute des immobilisations à la fin de l'exercice	Réévaluation légale *	
ACTIF IMMOBILISÉ								Valeur d'origine des immobilisations en fin d'exercice		
Immobilisations corporelles	Fonds commercial	400	402		404		406			
	Autres	410	412		414		416			
	Terrains	420	422		424		426			
	Constructions	430	432		434		436			
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	440	442		444		446			
	Installations générales, agencements, aménagements divers	450	452		454		456			
	Matériel de transport	460	3 576	462		464		466	3 576	
Autres immobilisations corporelles			470	472		474		476		
Immobilisations financières			480	482		484		486		
TOTAL			490	3 576	492		494		496	3 576
II	AMORTISSEMENTS			Montant des amortissements au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice		Diminutions : amortissements afférents aux éléments sortis de l'actif et reprises	Montant des amortissements à la fin de l'exercice		
IMMOBILISATIONS AMORTISSABLES										
Fonds commercial				495	497		498		499	
Autres immobilisations incorporelles				500	502		504		506	
Immobilisations corporelles	Terrains	510		512		514		516		
	Constructions	520		522		524		526		
	Installations techniques, matériel et outillage industriels	530		532		534		536		
	Installations générales, agencements, aménagements divers	540		542		544		546		
	Matériel de transport	550		552		554		556		
	Autres immobilisations corporelles	560		562		564		566		
	TOTAL				570	572		574		576
III	PLUS-VALUES, MOINS-VALUES à 19 %, 15 % et 0 % pour les entreprises à l'IS et 12,8 % pour les entreprises à l'IR (Si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)									
Nature des immobilisations cédées virées de poste à poste, mise hors service ou réintégrées dans le patrimoine privé			1	2	3	4	5			
			6	7	8	9	10			
Immobilisations corporelles	Valeur d'actif *	Amortissements*	Valeur résiduelle	Prix de cession*	Plus ou moins-values					
					Court terme*	Long terme				
	①	②	③	④	⑤	19 % ⑥	15 % ou 12,8 % ⑦	0 % ⑧		
	1									
	2									
	3									
	4									
	5									
	6									
	7									
8										
9										
10										
Total	578	580	582	584	586	581	587	589		
Plus-values taxables à 19 % ⁽¹⁾				579	Régularisations	590	583	594	595	
TOTAL						596	585	597	599	

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(1) Ces plus-values sont imposables au taux de 19 % en application des articles 238 bis JA, 210 F et 208 C du CGI. Joindre un état établi selon le même modèle, indiquant les modalités de calcul de ces plus-values.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise		1001bonbons.fr		Néant <input type="checkbox"/> *
I RELEVÉ DES PROVISIONS – AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES						
A NATURE DES PROVISIONS		Montant au début de l'exercice	Augmentations : dotations de l'exercice	Diminutions : reprises de l'exercice	Montant à la fin de l'exercice	
Provisions réglementées	Amortissements dérogatoires	600	602	604	606	
	Dont majorations exceptionnelles de 30 %	601	603	605	607	
	Autres provisions réglementées *	610	612	614	616	
Provisions pour risques et charges		620	622	624	626	
Provisions pour dépréciation	Sur immobilisations	630	632	634	636	
	Sur stocks et en cours	640	642	644	646	
	Sur comptes clients	650	652	654	656	
	Autres provisions pour dépréciation	660	662	664	666	
TOTAL		680	682	684	686	
B MOUVEMENTS AFFECTANT LA PROVISION POUR AMORTISSEMENTS DÉROGATOIRES		C VENTILATION DES DOTATIONS AUX PROVISIONS ET CHARGES À PAYER NON DÉDUCTIBLES POUR L'ASSIETTE DE L'IMPÔT (Si le cadre C est insuffisant, joindre un état du même modèle)				
		Dotations	Reprises			
Fonds commercial	681	683				
Autres Immobilisations Incorporelles	700	705	1	Indemnités pour congés à payer, charges sociales et fiscales correspondantes		
Terrains	710	715	2			
Constructions	720	725	3			
Installations techniques, matériel et outillage	730	735	4			
Inst. générales, agencements et aménagements divers	740	745	5			
Matériel de transport	750	755	6			
Autres immobilisations corporelles	760	765	7			
TOTAL	770	775		TOTAL à reporter ligne 322 du tableau n° 2033-B-SD	780	
II DÉFICITS REPORTABLES						
Déficits restant à reporter au titre de l'exercice précédent (1)	982	2 559				
Déficits transférés de plein droit (article 209-II-2 du CGI)	982 bis	Nombre d'opérations sur l'exercice ⁽²⁾	982 ter			
Déficits imputés	983	2 161				
Déficits reportables	984	398				
Déficits de l'exercice	860	0				
Total des déficits restant à reporter	870	398				
III DIVERS						
Primes et cotisations complémentaires facultatives	dont montant déductible des cotisations facultatives versées en application du I de l'article 154 bis du CGI dont cotisations facultatives Madelin (I de l'art. 154 bis du CGI)		325			381
Cotisations personnelles obligatoires de l'exploitant *	dont cotisations facultatives aux nouveaux plans d'épargne retraite		327			380
N° du centre de gestion agréé			388			
Montant de la TVA collectée			374	607		
Montant de la TVA déductible sur biens et services (sauf immobilisations)			378	405		
Montant des prélèvements personnels de l'exploitant			399			
Aides perçues ayant donné droit à la réduction d'impôt prévue au 4 de l'article 238 bis du CGI pour l'entreprise donatrice			398			
Montant de l'investissement reçu qui a donné lieu à amortissement exceptionnel chez l'entreprise investisseur dans le cadre de l'article 217 octies du CGI			397			

(1) Cette case correspond au montant porté sur la ligne 870 du tableau n° 2033-D-SD déposé au titre de l'exercice précédent.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

(2) Indiquer, sur un feuillet séparé, l'identification, opération par opération, du nom de la société (et son n° siren) dont proviennent les déficits et le montant du transfert.

Formulaire obligatoire (article 302 septies A bis du Code général des impôts)		Désignation de l'entreprise	1001bonbons.fr		Néant <input type="checkbox"/> *
Exercice ouvert le : 01.01.2022 et clos le : 31.12.2022		Données en nombre de mois		12	<input type="checkbox"/>
DÉCLARATION DES EFFECTIFS					
Effectif moyen du personnel * :				376	
	Dont apprentis			657	
	Dont handicapés			651	
Effectifs affectés à l'activité artisanale				861	
CALCUL DE LA VALEUR AJOUTÉE					
I – Chiffre d'affaires de référence CVAE					
Ventes de produits fabriqués, prestations de services et marchandises				108	4 186
Redevances pour concessions, brevets, licences et assimilées				118	
Plus-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				119	
Refacturations de frais inscrites au compte de transfert de charges				105	
		TOTAL 1		106	4 186
II – Autres produits à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée					
Autres produits de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				115	
Production immobilisée à hauteur des seules charges déductibles ayant concouru à sa formation				143	
Subventions d'exploitation reçues				113	
Variation positive des stocks				111	
Transferts de charges déductibles de la valeur ajoutée				116	
Rentrées sur créances amorties lorsqu'elles se rapportent au résultat d'exploitation				153	
		TOTAL 2		144	
III – Charges à retenir pour le calcul de la valeur ajoutée ⁽¹⁾					
Achats				121	1 017
Variation négative des stocks				145	
Services extérieurs, à l'exception des loyers et des redevances				125	939
Loyers et redevances, à l'exception de ceux afférents à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois.				310	
Taxes déductibles de la valeur ajoutée				133	
Autres charges de gestion courante (hors quotes-parts de résultat sur opérations faites en commun)				148	
Charges déductibles de la valeur ajoutée afférente à la production immobilisée déclarée				128	
Fraction déductible de la valeur ajoutée des dotations aux amortissements afférentes à des immobilisations corporelles mises à disposition dans le cadre d'une convention de location-gérance ou de crédit-bail ou encore d'une convention de location de plus de 6 mois				135	
Moins-values de cession d'immobilisations corporelles ou incorporelles si rattachées à une activité normale et courante				150	
		TOTAL 3		152	1 957
IV – Valeur ajoutée produite					
Calcul de la valeur ajoutée		(Total 1 + Total 2 - Total 3)		137	2 230
V – Cotisation sur la valeur ajoutée des entreprises					
Valeur ajoutée assujettie à la CVAE (à reporter sur le formulaire n° 1330-CVAE-SD pour les multi-établissements et sur les formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF). Si la VA calculée est négative, il convient de reporter un montant égal à 0 au cadre C des formulaires n° 1329-AC et 1329-DEF				117	
Cadre réservé au mono-établissement au sens de la CVAE					
Si vous êtes assujettis à la CVAE et mono-établissement au sens de la CVAE (cf. notice du formulaire n° 1330-CVAE-SD), veuillez compléter le cadre ci-dessous et la case 117, vous serez alors dispensés du dépôt du formulaire n° 1330-CVAE-SD.					
Les entreprises effectuant uniquement des opérations à caractère agricole n'entrant pas dans le champ de la CVAE ne doivent pas compléter ce cadre.					
Mono-établissement au sens de la CVAE, cocher la case ci-contre		020			
Chiffre d'affaires de référence CVAE (report de la ligne 106, le cas échéant ajusté à 12 mois)		022	0	Effectifs au sens de la CVAE *	023
Chiffre d'affaires du groupe économique (entreprises répondant aux conditions de détention fixées à l'article 223 A du CGI)					026
Période de référence	024	/	/	/	
Date de cessation		/	/		

⁽¹⁾ Attention, il ne doit pas être tenu compte dans les lignes 121 à 148 des charges déductibles de la valeur ajoutée, afférentes à la production immobilisée déclarée ligne 143, portées en ligne 128.

* Des explications concernant ces rubriques figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD, au § « Déclaration des effectifs » et dans la notice n° 1330-CVAE-SD, au § « Répartition des salariés »

N° de dépôt

(1) Néant *

Exercice clos le 3 1 1 2 2 0 2 2

SIREN 8 1 2 1 8 5 8 6 6

Dénomination de l'entreprise 1001bonbons.fr

Adresse (voie) 78 rue jean jaures

Code postal 5 9 1 3 5

Ville wallers

NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES MORALES DE L'ENTREPRISE	901	0	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	902	0
NOMBRE TOTAL D'ASSOCIES OU ACTIONNAIRES PERSONNES PHYSIQUES DE L'ENTREPRISE	903	2	NOMBRE TOTAL DE PARTS OU D'ACTIONS CORRESPONDANTES	904	100

I - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES MORALES :

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>		
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>	Nb de parts ou actions	<input type="text"/>
Adresse	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>		
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays	<input type="text"/>

Forme juridique	<input type="text"/>	Dénomination	<input type="text"/>		
N° SIREN (si société établie en France)	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>	Nb de parts ou actions	<input type="text"/>
Adresse	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>		
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays	<input type="text"/>

II - CAPITAL DETENU PAR LES PERSONNES PHYSIQUES :

Titre (2)	<input type="text"/>	Nom patronymique	<input type="text"/>	Prénom(s)	<input type="text"/>
Nom marital	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>	Nb de parts ou actions	<input type="text"/>
Naissance :	Date <input type="text"/>	N° Département <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>		
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays	<input type="text"/>
Titre (2)	<input type="text"/>	Nom patronymique	<input type="text"/>	Prénom(s)	<input type="text"/>
Nom marital	<input type="text"/>	% de détention	<input type="text"/>	Nb de parts ou actions	<input type="text"/>
Naissance :	Date <input type="text"/>	N° Département <input type="text"/>	Commune <input type="text"/>	Pays	<input type="text"/>
Adresse :	N° <input type="text"/>	Voie	<input type="text"/>		
Code postal	<input type="text"/>	Commune	<input type="text"/>	Pays	<input type="text"/>

(1) Lorsque le nombre d'associés excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

(2) Veuillez indiquer : « M » pour Monsieur, « MME » pour Madame.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD

N° de dépôt

--

(Liste des personnes ou groupements de personnes de droit ou de fait dont
la société détient directement au moins 10 % du capital)

--

Néant

Exercice clos le	3	1	1	2	2	0	2	2	SIREN	8	1	2	1	8	5	8	6	6
Dénomination de l'entreprise	1001bonbons.fr																	
Adresse (voie)	78 rue jean jaures																	
Code postal	5	9	1	3	5	Ville	wallers											

I - NOMBRE TOTAL DE FILIALES DÉTENUES PAR L'ENTREPRISE : 905 0

Forme juridique	Dénomination																		
N° SIREN (si société établie en France)										% de détention									
Adresse	N°	Voie																	
Code postal	Commune									Pays									
Forme juridique	Dénomination																		
N° SIREN (si société établie en France)										% de détention									
Adresse	N°	Voie																	
Code postal	Commune									Pays									
Forme juridique	Dénomination																		
N° SIREN (si société établie en France)										% de détention									
Adresse	N°	Voie																	
Code postal	Commune									Pays									
Forme juridique	Dénomination																		
N° SIREN (si société établie en France)										% de détention									
Adresse	N°	Voie																	
Code postal	Commune									Pays									
Forme juridique	Dénomination																		
N° SIREN (si société établie en France)										% de détention									
Adresse	N°	Voie																	
Code postal	Commune									Pays									
Forme juridique	Dénomination																		
N° SIREN (si société établie en France)										% de détention									
Adresse	N°	Voie																	
Code postal	Commune									Pays									
Forme juridique	Dénomination																		
N° SIREN (si société établie en France)										% de détention									
Adresse	N°	Voie																	
Code postal	Commune									Pays									

(1) Lorsque le nombre de filiales excède le nombre de lignes du formulaire, veuillez utiliser un ou plusieurs tableaux supplémentaires. Dans ce cas, il convient de numérotter chaque tableau en haut et à gauche de la case prévue à cet effet et de porter le nombre total de tableaux souscrits en bas à droite de cette même case.

* Des explications concernant cette rubrique figurent dans la notice n° 2033-NOT-SD



RÉPUBLIQUE
FRANÇAISE

*Liberté
Égalité
Fraternité*

**Formulaire à déposer
en double exemplaire**

Nº 2065-SD

2023

cerfa

N° 11084*24

Formulaire obligatoire

(art 223 du Code général de

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

Timbre à date du service

Fraternité		IMPOT SUR LES SOCIETES							Timbre à date du service						
Exercice ouvert le	01.01.2022		et clos le	31.12.2022			Régime simplifié d'imposition								
Déclaration souscrite pour le résultat d'ensemble du groupe							Régime réel normal								
Si PME innovantes, cocher la case ci-contre															
Si option pour le régime optionnel de taxation au tonnage, art. 209-0 B (entreprises de transport maritime), cocher la case															
A	IDENTIFICATION DE L'ENTREPRISE														
Désignation de la société:							Adresse du siège social:								
1001bonbons.fr							78 rue jean jaures 59135 wallers								
SIRET	8	1	2	1	8	5	8	6	6	0	0	0	1	7	Mél : contact@1001bonbons.fr
Adresse du principal établissement:							Ancienne adresse en cas de changement:								
RÉGIME FISCAL DES GROUPES															
Les entreprises placées sous le régime des groupes de sociétés doivent déposer cette déclaration en deux exemplaires (art 223 A à U du CGI)															
Date d'entrée dans le groupe de la société déclarante															
Pour les sociétés filiales, désignation, adresse du lieu d'imposition et n° d'identification de la société mère:															
SIRET															
B	ACTIVITÉ														
Activités exercées	VENTE DE CONFISERIE ET OBJETS						Si vous avez changé d'activité, cochez la case								
C	RÉCAPITULATION DES ÉLÉMENTS D'IMPOSITION (cf. notice de la déclaration n°2065-SD)														
1. Résultat fiscal	Bénéfice imposable au taux normal						0		Déficit	0					
Bénéfice imposable à 15 %	0		Résultat net de cession, de concession ou de sous-concession des brevets et droits de propriété industrielle assimilés imposable au taux de 10 %												
2. Plus-values	PV à long terme imposables à 15 %			PV à long terme imposables à 19 %			PV exonérées (art. 238 quindecies)								
Autres PV imposables à 19 %				PV à long terme imposables à 0%											
3. Abattements et exonérations notamment entreprises nouvelles ou implantées en zones d'entreprises ou zones franches															
Entreprise nouvelle, art. 44 sexies	<input type="checkbox"/>	Jeunes entreprises innovantes, art. 44 sexies-0 A			<input type="checkbox"/>										
Entreprise nouvelle, art. 44 septies	<input type="checkbox"/>	Zone tranche d'activité nouvelle génération, art. 44 quaterdecies			<input type="checkbox"/>	Zone de restructuration de la défense, art. 44 terdecies									
Bassins urbains à dynamiser (BUD), art. 44 sexdecies	<input type="checkbox"/>	Zone franche urbaine – Territoire entrepreneur, art. 44 octies A			<input type="checkbox"/>	Autres dispositifs									
Zone de développement prioritaire, art. 44 septdecies															
Société d'investissement immobilier cotée	<input type="checkbox"/>	Bénéfice ou déficit exonéré (indiquer + ou - selon le cas)			<input type="checkbox"/>	Plus-values exonérées relevant du taux de 15%									
4. Option pour le crédit d'impôt outre-mer :	dans le secteur productif, art. 244 quater W du CGI (cocher la case)						<input type="checkbox"/>								
D	IMPUTATIONS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)														
1. Au titre des revenus mobiliers de source française ou étrangère, ayant donné lieu à la délivrance d'un certificat de crédits d'impôts															
2. Au titre des revenus auxquels est attaché, en vertu d'une convention fiscale conclue avec un État étranger, un territoire ou une collectivité territoriale d'Outre-mer, un crédit d'impôt représentatif de l'impôt de cet état, territoire ou collectivité.															
E	CONTRIBUTION ANNUELLE SUR LES REVENUS LOCATIFS (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)														
Recettes nettes soumises à la contribution de 2,5%															
F	CONTRIBUTION TEMPORAIRE DE SOLIDARITE (cf. notice de la déclaration n° 2065-SD)														
Assiette de la contribution temporaire de solidarité au taux de 33%															
G	ENTREPRISES SOUMISES OU DÉSIGNÉES AU DÉPÔT DE LA DÉCLARATION PAYS PAR PAYS CbC/DAC4 (cf. notice du formulaire n °2065-SD)														
1. Si vous êtes la société tête de groupe soumise au dépôt de la déclaration n °2258-SD (art. 223 quinque C-I-1 du CGI), cocher la case ci-contre	<input type="checkbox"/>														
2. Si vous êtes la société tête de groupe et que vous avez désigné une autre entité du groupe pour souscrire la déclaration n ° 2258-SD, indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de l'entité désignée	Nom/Adresse														
N°															
3. Si vous êtes l'entreprise désignée au dépôt de la déclaration n ° 2258-SD par la société tête de groupe (art. 223 quinque C-I-2 du CGI), cocher la case ci-contre															
Dans ce cas, veuillez indiquer le nom, adresse et numéro d'identification fiscale de la société tête de groupe	Nom/Adresse														
N°															
H	COMPTABILITÉ INFORMATISÉE														
L'entreprise dispose-t-elle d'une comptabilité informatisée ?	OUI <input checked="" type="checkbox"/>	NON <input type="checkbox"/>	Si oui, indication du logiciel utilisé			ZEFYR									
Vous devez obligatoirement souscrire le formulaire n° 2065-SD par voie dématérialisée. Le non respect de cette obligation est sanctionné par l'application de la majoration de 0,2 % prévue par l'article 1738 du CGI. Vous trouverez toutes les informations utiles pour déclarer sur le site www.impots.gouv.fr															
S'agissant des notices des liasses fiscales, elles sont accessibles uniquement sur le site www.impots.gouv.fr .															
Nom et adresse du professionnel de l'expertise comptable:							Nom et adresse du conseil:								
Tél:							Tél:								
OGA/OMGA	Viseur conventionné	(Cocher la case correspondante)	Identité du déclarant:												
Nom et adresse du CGA/OMGA ou du viseur ou certificateur conventionné :							Date: 19.05.2023	Lieu: wallers							
N° d'agrément du CGA/OMGA ou viseur ou certificateur conventionné							Qualité et nom du signataire: marcel verfaillie marcel verfaillie								
							Signature :								
Examen de conformité fiscale (EFC)	prestataire :														

IMPÔT SUR LES SOCIÉTÉS

N° 2065 bis-SD

2023

Formulaire obligatoire

(art 223 du Code général des impôts)

ANNEXE AU FORMULAIRE N° 2065-SD

I RÉPARTITION DES PRODUITS DES ACTIONS ET PARTS SOCIALES, AINSI QUE DES REVENUS ASSIMILÉS DISTRIBUÉS

Montant global brut des distributions ⁽¹⁾	payées par la société elle-même	a	payées par un établissement chargé du service des titres	b
Montant des distributions correspondant à des rémunérations ou avantages dont la société ne désigne pas le (les) bénéficiaire (s) ⁽²⁾		c		
Montant des prêts, avances ou acomptes consentis aux associés, actionnaires et porteurs de parts, soit directement, soit par personnes interposées		d		
Montant des distributions autres que celles visées en (a), (b), (c) et (d) ci-dessus ⁽³⁾		e		
		f		
		g		
		h		
Montant des revenus distribués éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI ⁽⁴⁾		i		
Montant des revenus distribués non éligibles à l'abattement de 40% prévu au 2° du 3 de l'article 158 du CGI		j		
Montant des revenus répartis ⁽⁵⁾			Total (a à h)	0

J RÉMUNÉRATIONS NETTES VERSÉES AUX MEMBRES DE CERTAINES SOCIÉTÉS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

K DIVERS

* NOM ET ADRESSE DU PROPRIETAIRE DU FONDS (en cas de gérance libre)

* ADRESSES DES AUTRES ETABLISSEMENTS (si ce cadre est insuffisant, joindre un état du même modèle)

L CADRE NE CONCERNANT QUE LES ENTREPRISES PLACÉES SOUS LE RÉGIME SIMPLIFIÉ D'IMPOSITION

RÉMUNÉRATIONS	MOINS-VALUES A LONG TERME IMPOSÉES À 0 %, 15% ou 19 %			
		0%	15%	19%
Montant brut des salaires, abstraction faite des sommes comprises dans les DSN et versées aux apprentis sous contrat et aux handicapés ^(a)	MVLT restant à reporter à l'ouverture de l'exercice MVLT imputée sur les PVLT de l'exercice			
Rétrocessions d'honoraires, de commissions et de courtages ^(b)	MVLT réalisée au cours de l'exercice MVLT restant à reporter			

M CADRE NE CONCERNANT QUE LES ORGANISMES BENEFICIAIRES DE DONS (article 222 bis du CGI)

Montant cumulé des dons et versements mentionnés sur les reçus, attestations ou tous autres documents et perçus au titre de l'exercice

Nombre de reçus, attestations ou tous autres documents délivrés au titre de l'exercice

Assemblé générale du 10 mai 2023

Résolution d'approbation des comptes annuels

Première résolution

L'assemblée générale des associés, après avoir entendu la lecture des rapports du Gérant, approuve les comptes annuels arrêtés à la date du 31/12/2022 tels qu'ils ont été présentés, ainsi que les opérations traduites dans ces comptes ou résumées dans ces rapports.

En conséquence, elle donne quitus entier et sans réserve au Gérant dans l'exécution de son mandat pour ledit exercice.

Deuxième résolution

L'assemblée générale des associés après avoir entendu la lecture du rapport spécial du Gérant relatif aux conventions dites réglementées prévues par l'article L 223-19 du Code de commerce, prend acte de ce rapport et en approuve les termes.

Troisième résolution

Le résultat de l'exercice fait apparaître un déficit de 398 euros, que les associés décident d'affecter :

1) En cas de perte

En totalité au compte "report à nouveau" qui de la somme de 398 euros, se trouve porté à la somme de 1187 euros.

MV

Autres résolutions

Ajouter d'autres résolutions selon les informations contenues dans le rapport de gestion. Par exemple le vote des travaux réalisés en cours d'exercice, les dépenses en matières de recherche développement, le renouvellement du mandat des commissaires aux comptes s'il en existe.

Résolution finale

L'assemblée ordinaire des associés donne tous pouvoirs au porteur d'un original, d'une copie ou d'un extrait du procès-verbal de la présente Assemblée, pour accomplir toutes les formalités nécessaires.

Signature :

A handwritten signature consisting of a stylized 'M' or 'N' shape followed by a small dot and a vertical line.